

Réponses équipe Projet Montréal au questionnaire électoral de la SDC du District Central

(Octobre 2025)

Adapter les infrastructures cyclables aux réalités économiques locales	
1. Êtes-vous prêts à reconnaître officiellement les impacts négatifs — en matière de sécurité, de logistique urbaine et de vitalité économique — causés par l'aménagement actuel de la piste cyclable nord-sud dans le District Central, et à vous engager à retirer cette infrastructure dans sa forme actuelle ?	Projet Montréal mise sur une approche de mobilité sécuritaire pour tous les usagers. Pour cela, nous souhaitons soutenir les commerces montréalais et la diversité des modes de transport offerts à la population. C'est au cœur de notre Plateforme 2025. Dans le cadre précis de la piste cyclable nord-sud dans le District Central, il est important de rappeler que les pistes cyclables sont conçues par des ingénieurs compétents qui suivent des normes reconnues. Lorsque des préoccupations concernant la sécurité de cette piste ont été émises, une vérification terrain a été faite par les ingénieurs de la ville, les ingénieurs de l'arrondissement ainsi que de Vélo Québec. Ils ont conclu que la piste était sécuritaire et qu'il n'y avait pas lieu de la démanteler. Lors de l'implantation de cette piste cyclable, la signalisation a été révisée et de nouvelles places de stationnement ont été implantées là où des interdictions de stationnement n'étaient plus nécessaires. Au total, 58 places de stationnement ont été créées, dont 33 places sur la rue Jeanne-Mance, entre Port-Royal et Sauvé. Plusieurs places de stationnement ont aussi été modifiées afin de répondre aux besoins précis de certaines entreprises, par exemple pour installer un débarcadère ou du stationnement 60 minutes pour les clients. Depuis l'implantation de la piste cyclable, nous avons reçu plusieurs témoignages d'employés et de dirigeants d'entreprises du District Central satisfaits de la piste, qui permet une vraie mobilité active sécuritaire dans le District central. Nous pourrions continuer les échanges avec la SDC du District central et ses membres pour implanter des aménagements complémentaires au besoin.

2. Êtes-vous prêt·e à travailler en concertation avec les entreprises et propriétaires immobiliers pour développer des aménagements cyclables qui favorisent à la fois la mobilité durable et la vitalité économique ?	Projet Montréal s'engage à travailler en partenariat avec les SDC, les entreprises, les propriétaires immobiliers, les organismes et la population lors du déploiement de nouveaux aménagements. Ils sont des partenaires essentiels lorsqu'on réfléchit aux aménagements urbains à planter avec les communautés. Ce fut d'ailleurs le cas pour la piste cyclable actuelle dans le secteur de la SDC District Central. En effet, la piste cyclable est située sur la rue Du Parc au sud de Chabanel, plutôt que sur la rue Meilleur, suite à des discussions avec la SDC, notamment en lien avec sa recommandation dans son mémoire déposé à la consultation publique sur le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM). Il y a eu de nombreuses discussions avec plusieurs entreprises et propriétaires sur le tracé afin d'implanter certains aménagements, par exemple au coin Meilleur/Chabanel, et pour modifier la signalisation de stationnement sur la rue Du Parc ainsi que sur des rues adjacentes au tracé de la piste cyclable. L'arrondissement a accommodé au mieux les différents besoins de zone de livraison, de débarcadère, de stationnement de longue durée pour les employés et de stationnement de courte durée pour les clients. Des discussions sont également en cours avec plusieurs propriétaires immobiliers depuis plusieurs années, bien avant l'implantation de la piste cyclable, pour sécuriser certains quais de chargement qui débordent sur la voie publique. Toutes ces discussions se font en continu et nous nous engageons à les poursuivre.
3. Vous engagez-vous à améliorer la mobilité du territoire en développant des axes structurants, tels que le percement de la voie ferrée sur De L'Esplanade, l'axe cyclable Querbes/Marché Central, le potentiel du boulevard de l'Acadie et	Projet Montréal s'engage à améliorer la mobilité dans le secteur de la SDC District Centrale. La mobilité à l'intérieur du District, ainsi que pour y avoir accès, est un sujet d'une grande importance. C'est pour cela que de nombreuses discussions ont été menées lors de l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) District central et que nous souhaitons continuer de faire des aménagements conséquents. Nous travaillons déjà avec la STM pour tirer profit de la prochaine ouverture de la station du REM Côte-de-Liesse en plus des stations de métro actuelles et du SRB sur Sauvé. Dans l'axe Nord-Sud, une voie réservée a été implantée en direction sud sur le boulevard Saint-Laurent, aux heures de pointe du matin et du soir. Le boulevard de l'Acadie, par son grand gabarit, offre un grand potentiel en transport en commun et est d'ailleurs identifié au PUM comme faisant partie du réseau de tramway projeté pour 2050. Pour accélérer ce projet dans l'attente des

la trame verte ?	sommes des autres paliers de gouvernement, nous nous engageons à y déployer un réseau de bus performant sur le tracé du tramway projeté. Le boulevard de l'Acadie a aussi un grand potentiel de devenir un corridor de biodiversité. En effet, nous souhaitons utiliser le gabarit du boulevard à son plein potentiel, mais également saisir les opportunités de verdissement lors du redéveloppement immobilier de part et d'autre du boulevard. Le boulevard de l'Acadie est donc une pièce maîtresse du redéveloppement durable et résilient du District central. En ce qui concerne l'axe cyclable Querbes/Marché Central, celui-ci est en grande partie actuellement situé sur le terrain privé du Marché central. Nous nous engageons à sécuriser le passage entre les deux arrondissements, sur la rue Querbes. A partir de ce point, vers le nord, à l'est de la voie ferrée, il y a maintenant la piste cyclable Du Parc/Meilleur/Tolhurst. A l'ouest de la voie ferrée, le Marché central a implanté une portion de piste cyclable qui sera réaménagée et bonifiée au fur et à mesure des développements prévus par le Marché central dans les prochaines années. Avec ces aménagements de la Ville et du Marché central, nous aurons un réseau cyclable complet et efficace dans le secteur. Finalement, c'est un constat implacable, les voies ferrées enclavent les quartiers de Montréal et tout particulièrement le District central. Pour ce qui est du percement de la voie ferrée sur De l'Esplanade, bien que pertinent, ce projet dépend de l'autorisation du gouvernement fédéral. Nous nous engageons à continuer de faire des représentations auprès de celui-ci et nous saurons saisir toutefois l'opportunité s'il ouvre à nouveau des discussions sur le franchissement des voies ferrées.
Prioriser la logistique urbaine et accompagner la transformation durable du District Central	
1. Vous engagez-vous à faire de la logistique urbaine une priorité et à accompagner la transition écologique des entreprises du territoire ?	Oui, nous nous y engageons. Projet Montréal a affirmé sa volonté de bâtir une économie locale plus résiliente, innovante et durable, en conciliant croissance économique et préservation des ressources. Les dossiers de logistique urbaine et de transition écologique des entreprises sont donc des priorités. Sous une administration de Projet Montréal, la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan d'action 2025-2027 en logistique urbaine et nous souhaitons travailler avec tous les acteurs concernés sur ce dossier. Toujours sous le

	leadership de Projet Montréal, l'arrondissement a récemment introduit dans la réglementation d'urbanisme la catégorie "pôle de mobilité". Cette nouvelle catégorie de zonage rend maintenant possible l'implantation de lieux dédiés à la logistique urbaine. Pour ce qui est de la transition écologique, lors du conseil d'agglomération de septembre 2025, l'administration de Projet Montréal a adopté un programme pour inciter les entreprises à intégrer des stratégies d'économie circulaire à leur modèle d'affaires et ainsi accélérer leur transition vers des pratiques plus durables. Le programme de subvention s'adresse aux entreprises privées, entreprises d'économie sociale ou OBNL et aux sociétés de personnes (société en nom collectif, en commandite ou en participation) pour la réalisation de diagnostics en économie circulaire. Le programme s'adresse principalement aux organisations exerçant des activités industrielles ou commerciales. Il vise à accélérer l'adoption de modèles d'affaires circulaires par les entreprises montréalaises, en les accompagnant dans l'identification d'opportunités concrètes pour optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie de leurs biens ou services, tout en réduisant leur empreinte environnementale. Si Projet Montréal est élu dans le cadre d'un autre mandat, nous continuerons de miser sur l'économie sociale et circulaire.
2. Êtes-vous prêt·e à accompagner activement les projets d'innovation du District Central, notamment en matière de transition écologique et de transformation des pratiques d'affaires ?	Oui, nous sommes prêts à soutenir activement les projets d'innovation du District Central, notamment en matière de transition écologique et de transformation des pratiques d'affaires. En plus d'appuyer les initiatives des entreprises tel que détaillé dans la réponse précédente ainsi que PME Montréal pour offrir des programmes de soutien à ces dernières (prêts et subventions dédiés à la transition écologique des entreprises, soutien à l'entrepreneuriat collectif et à économie sociale, Synergie Montréal : faire collaborer des entreprises pour favoriser l'économie circulaire) , nous nous engageons assurément à utiliser le domaine public pour soutenir la transition écologique et la transformation des pratiques d'affaires en soutenant la mobilité durable sur le territoire du District central.

3. Vous engagez-vous à co-construire, avec la SDC et le milieu d'affaires, un District Central résilient et durable, capable de relever les défis économiques, sociaux et environnementaux à venir ?	Oui, Projet Montréal s'y engage. Depuis 8 ans, l'administration de Projet Montréal a offert toute sa collaboration en ce sens, et nous le réitérons aujourd'hui. Le District central est en grande effervescence et de nombreuses entreprises, ateliers d'artistes, commerces et résident-es sont venus s'établir dans le secteur dans les dernières années. Et nous souhaitons poursuivre sur cette lancée ! Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), adopté par l'administration de Projet Montréal, illustre bien à quel point nous sommes ambitieux pour le District central. C'est à la fois un secteur économique prioritaire (p. 521) et un secteur d'opportunités à intensification élevée (p. 711). Le District central a le potentiel de contribuer à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux de Montréal et non seulement de son propre territoire. Le Plan particulier d'urbanisme du District central est, selon nous, une pièce maîtresse de la vision et des actions à poser dans les prochaines années pour relever ces défis collectivement. On y voit précisément où se trouve le potentiel de développement immobilier résidentiel augurant des transformations plus importantes du territoire, notamment au Marché central. Ce plan a d'ailleurs été co-construit avec le Marché central qui a d'importantes visées de développement dans les prochaines années, décennies. Nous souhaitons soutenir son déploiement. Notre partenariat avec PME MTL Centre-Ouest est également une clé importante pour le soutien aux entreprises locales et les entreprises d'économie sociale. PME MTL gère en effet des sommes importantes du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal, des sommes dédiées à faire fleurir l'économie locale. Nous nous engageons, dans le cadre d'un prochain mandat, à continuer de soutenir ces organismes. À Projet Montréal, nous croyons que la Ville joue un rôle stratégique pour orienter le développement économique vers un modèle inclusif, durable et créateur de valeur pour les Montréalais-es. Cela implique de soutenir l'essor de l'économie sociale et circulaire, mais aussi de consolider Montréal comme un véritable pôle d'innovation reconnu. Cette transformation peut tirer parti du potentiel inexploité de quartiers clés comme le District Central. Dans ce contexte, nous nous engageons à les mettre en valeur et, avec eux, faire dynamiser toute la ville.
Donner vie à la zone d'innovation métropolitaine et reconnaître pleinement le potentiel économique du District Central	

1. Êtes-vous prêts à confirmer publiquement, défendre activement et assumer pleinement le statut de zone d'innovation métropolitaine du District Central, en y consacrant les ressources, les partenariats et les aménagements nécessaires pour en faire un véritable pôle d'innovation urbaine, économique et sociale ?	Oui, tout à fait, d'ailleurs le travail est déjà commencé grâce à l'administration de Projet Montréal ! La ZIM Hodge Lebeau - District central est clairement inscrite au Plan économique 2030 de la Ville de Montréal dans les territoires économiques modernisés et propices à l'implantation et au rayonnement d'entreprises issues des créneaux d'avenir. Sous notre leadership, la Ville priorisera ses interventions sur ces territoires afin d'accroître l'efficacité de ses initiatives et de maximiser l'impact de ses actions sur le développement économique de la métropole. Les ressources de la Ville et de l'arrondissement continueront d'être mises à contribution afin de développer les partenariats et les aménagements qui seront collectivement jugés nécessaires.
2. Êtes-vous prêt-e à activer rapidement des projets concrets alignés sur les besoins du territoire (laboratoires d'expérimentation, zones d'essai écoresponsables, soutien à l'innovation et aux nouveaux modèles d'affaires) ?	Oui nous le sommes, en soutien aux acteurs du District Central.
3. Vous engagez-vous à co-construire avec les acteurs locaux un plan de développement	La SDC District central, l'arrondissement et de nombreux autres acteurs économiques collaborent déjà au Plan de développement économique d'Ahuntsic-Cartierville – 2023-2027. Ce dernier arrivera à échéance dans le prochain mandat. Nous nous engageons à travailler ce nouveau plan économique en co-construction avec les acteurs

économique spécifique au District Central, doté de ressources, afin de soutenir une croissance inclusive, innovante et durable pour le nord de Montréal ?	locaux et de nous assurer qu'il contienne un plan spécifique au District Central afin de soutenir une croissance inclusive, innovante et durable pour le nord de Montréal Le plan 2023-2027 mise sur la transition écologique, les modèles d'affaires innovants et l'économie inclusive. Les trois orientations de ce Plan sont: Stimuler l'innovation et la créativité, accompagner la transition écologique et la résilience des entreprises et accélérer le développement immobilier pour répondre aux besoins de la population. Les deux premières orientations sont très fortement liées au District central et la 3e contribue également à l'animation du secteur. Ainsi, beaucoup d'actions de ce Plan s'adressent au District central et nous nous engageons à les poursuivre en collaboration avec tous les acteurs, en particulier inscrites au Plan. Nous sommes maintenant à mi-parcours de ce Plan et les mois à venir seront un bon moment pour le revoir ensemble à la lumière des réalisations des dernières années et des aspirations des prochaines années.
--	--